

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : JENESTE Alain donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle

Absent : CORRE Laurent

Retard : BOURLIERE Claudine

Secrétaire de séance : Carole BACHELET

Date de la convocation : 5 juin 2023

Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - o Installation du système Eboo et maintenance
 - o Collecte des déchets ménagers
- **PERSONNEL**
 - o Recrutement d'un agent voirie saisonnier
 - o Recrutement personnel secrétariat
 - o Modification des horaires d'ouverture du secrétariat
 - o Modification du temps de travail d'un agent
- **VOIRIE**
 - o Eclairage public : avancée des travaux
 - o Travaux voirie 2023 : lancement de l'appel d'offres
 - o Acquisition véhicule
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - o Fête de l'école
 - o Travaux du stade
 - o Tarifs de la cantine
 - o Cadeau de départ aux élèves de CM2
- **BATIMENT**
 - o Salle des fêtes
 - o Travaux école maternelle
 - o Travaux divers
 - o Groupement d'achat d'électricité avec le SIEL
- **URBANISME**
 - o Droit de préemption parcelle AB11
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o Recherche de médecin
 - o Lutte contre les incivilités

Le procès-verbal de la séance du 28 avril est adopté.

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour 2 droits de préemption réceptionnés récemment, et la modification simplifiée du PLU, les conseillers acceptent ces nouveaux points à l'ordre du jour.

Intervention de M. GIORDANO, pharmacien, à propos du recrutement d'un médecin.

M. GIORDANO informe les élus que le médecin qui a postulé pour remplacer le docteur Mihu est venu sur la commune et a apprécié la visite de la commune et les contacts qu'il a eus. Il souhaiterait s'installer sur la commune avec son épouse et son beau-père ; Toutefois, cette dernière personne a une mobilité extrêmement réduite donc la proposition de l'appartement à l'étage ne lui convient pas. Il souhaiterait

disposer d'une maison, de plein pied avec 2 chambres. Se pose donc la problématique de la disponibilité du bien et du coût du loyer.

Deux options s'offrent à la commune :

- Conserver la participation de 6 mois à hauteur du loyer de l'appartement mis à disposition dans un premier temps (491€ x 6 mois = 2946€) soit environ 3000€.
- Accepter le paiement du loyer du logement trouvé pendant 6 mois quel que soit le montant du loyer.

M. GIORDANO en accord avec le conseil municipal proposera dans un premier de temps de conserver la participation à hauteur 3 000€.

INTERCOMMUNALITÉ

1- *Installation du système Eboo et maintenance*

Délibération 7/2023-1 : contrat de maintenance avec la société HIS (Hélicoptère Ingénierie Système)

Mme le Maire rappelle que le système e boo consiste à l'installation de boîtiers sur des stades et permet l'activation des lumières des stades à distance par le SMUR, sans déplacement préalable de personnel sur les lieux d'atterrissages des hélicoptères ainsi qu'une meilleure connaissance des informations météorologiques. L'agglomération a accepté de financer 5 boîtiers, sur 5 communes de l'agglomération, dont St Martin d'Estreaux, pour un coût total de 20 700 €. Roannais Agglomération porte l'investissement et laisse à la charge des communes la maintenance pour un coût de 360 € TTC par an.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le déploiement du dispositif Eboo et le coût de la maintenance de 360€ TTC par an.

2- *Collecte des déchets ménagers*

Mme le Maire informe les élus que les bacs de collecte verts ont été retirés. Des ajustements sur certains points de collecte restent à faire.

Les salles en locations, la mairie, le restaurant scolaire et l'école seront équipés en bacs de collecte qui permettront de faire le tri sur place. Mme Bajard donne lecture d'un devis de HED pour l'acquisition de ces bacs soit 868.32 € HT.

Un aménagement grillagé et fermé sera réalisé à l'emplacement des PAV de collecte vers la salle des fêtes pour le stockage des bacs communaux.

Mme le Maire informe les élus de la découverte d'une décharge sauvage à Jars, sur le Chemin de Jars à Vallière : gravats, tôle, bâche, tuyaux, système de nettoyage piscine... Une plainte sera déposée par le propriétaire et les agents communaux nettoieront le lieu.

Arrivée de Mme BOURLIERE Claudine 21h25.

3- *Tour de France*

Des banderoles et maillots seront distribués aux communes. Toutes les infos pratiques sur l'organisation du Tour de France et le déroulement de la journée du 13 juillet sont dans le Roannais Mag.

PERSONNEL

4- *Recrutement d'un agent voirie saisonnier*

Mme Bajard informe les élus que M. Yoan BEDENIK a été recruté en contrat aidé pour 6 mois. Il est en poste depuis le 1^{er} juin pour une durée de travail hebdomadaire de 22h.

5- *Recrutement personnel secrétariat*

Délibération 7/2023-2 : recrutement en CDD

Mme Camille CANAVESI a été retenue pour le remplacement de Mme Fabienne CARRIE. Elle a commencé par une période de stage d'immersion de 2 semaines, via pôle emploi. Le recrutement se fera en CDD à compter du 19 juin pour une période d'un an, pour 18h par semaine avec 1 mois d'essai.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce recrutement.

6- Modification des horaires d'ouverture du secrétariat

Mme le Maire fait état du peu d'activité au secrétariat de mairie le samedi matin. Mme le Maire propose donc de fermer de secrétariat de mairie, le samedi matin à compter du 24 juin 2023. En contrepartie, à compter du 1^{er} septembre, le secrétariat sera ouvert au public le vendredi après-midi.

7- Modification du temps de travail d'un agent

Délibération 7/2023-3 : Suppression du poste à 12h hebdomadaire pour création du poste à 18h hebdomadaire

Mme Bajard informe les élus que le Comité Social Technique s'est réuni le 26 mai et a donné son accord pour l'accroissement du temps de travail de Mme BEURRIER. Ainsi, à compter du 1^{er} septembre son temps de travail hebdomadaire sera de 18 h.

VOIRIE

8- Eclairage public : avancée des travaux

Les travaux de remplacement des luminaires sont terminés. Il reste à effectuer les réglages des horloges afin de maintenir une faible luminosité la nuit dans certains secteurs.

9- Travaux voirie 2023

Les appels d'offres ont été lancés. Le retour des plis est fixé au 23 juin à 12h.

10- Acquisition d'un véhicule

Le véhicule Kangoo est hors service.

En attendant l'acquisition d'un nouveau véhicule, le garage Meca dom a prêté un véhicule. La recherche d'un véhicule utilitaire essence est en cours.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

11- Fête de l'école

La fête de l'école aura lieu le vendredi 30 juin, dans les cours de l'école.

Il y aura le spectacle des élèves de l'école, la présence d'un magicien, structure gonflable et barbecue. Mme Déplace informe les élus que les agents communaux aideront à l'installation des tables et chaises.

12- Travaux du stade

Mme Déplace informe les élus que le pare ballons est posé.

Les travaux d'enlèvement de la main courante débiteront mardi 13 juin. L'entreprise JPS interviendra dernière semaine de juin pour la pose de la main courante.

13- Tarifs du service de restauration scolaire

Délibération 7/2023-4 : révision des tarifs du service de restauration scolaire

Compte tenu des augmentations de tarifs de l'alimentation et de l'énergie, Mme Déplace propose de passer le forfait mensuel de 52 € à 54 €, le demi forfait mensuel de 26 € à 27 €, et le repas occasionnel de 5.50 € à 6€,

Les conseillers acceptent à l'unanimité la révision de ces tarifs.

14- Heures d'étude en périscolaire

La directrice Mme Caroline Blaché et une enseignante Mme Marie Merigot quittent l'école. Les enseignantes qui intégreront l'école ne feront pas d'étude les soirs de 16h30 à 17h30. Mme Déplace annonce que les heures d'étude seront donc remplacées par des heures d'aide aux devoirs, lundi, mardi et jeudi.

15- Cadeau départ élèves de CM2

Des calculatrices seront offertes aux 16 élèves de CM2 qui quittent l'école primaire.

16- CCAS

La salle des fêtes étant fermée pour travaux, le repas offert aux habitants de la commune de plus de 70 ans ne pourra avoir lieu cette année. En remplacement, des bons cadeaux d'une valeur de 22€ au Bouchon de la 7 ont été envoyés aux personnes bénéficiaires.

BATIMENT

17- Salle des fêtes

L'appel d'offre pour les travaux a été lancé. Le retour des plis est prévu pour le 29 juin à 23h.

Mme le Maire informe les conseillers que le dossier déposé pour l'obtention d'une subvention sur l'enveloppe DETR n'a pas été retenu. A ce jour, le montant des subventions octroyé est de 265 000€.

18- Travaux école maternelle

Délibération 7/2023-6 : changement des huisseries et porte d'entrée de la maternelle

M. Dumas rappelle que des travaux à la garderie sont envisagés : peinture des murs et plafonds, sablage des radiateurs. A ce jour, pas de retour des devis des entreprises.

M. Dumas évoque les travaux de changement des menuiseries de la maternelle. 3 propositions ont été réceptionnées.

- CS Menuiseries : menuiseries en bois, bloc porte en aluminium : 27 318 € HT
Aux vues du montant, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité. Il a accepté la pose de fenêtres en PVC de couleur gris anthracite.
M. Dumas donne lecture de 2 devis pour des huisseries en PVC gris anthracite et le bloc porte en aluminium.
- CS Menuiseries : 24 495 € HT
- EURL Laurand Xavier : 21 517 € HT

Mme le Maire propose de retenir l'offre de l'EURL LAURAND Xavier.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir le moins disant : LAURAND Xavier 21 517 € HT et autorise Mme le Maire à demander une subvention au département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité.

19- Travaux divers

- M. Dumas rappelle qu'il a reçu un devis de l'entreprise Vervas Métal pour le remplacement de la porte de l'ancien dépôt. Celui-ci étant apparu assez élevé aux vues de l'utilisation du local, M. Dumas a renouvelé sa demande pour une porte non motorisée. A ce jour le devis n'a pas été réceptionné.
- Bouchon de la 7 : M. Dumas rappelle les soucis d'électricité présents dans la cuisine du restaurant. L'installation actuelle, qui n'avait pas été rénovée lors des travaux de rénovation apparaît sous dimensionnée pour l'activité actuelle.
M. Dumas présente le devis de l'entreprise ADIC. Les travaux à réaliser pour permettre l'utilisation de la cuisine en toute sécurité sont de 1555 € HT.
Le conseil accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

20- Groupement d'achat d'électricité avec le SIEL

Délibération 7/2023-7 :

Mme le maire rappelle que le granulé bois est acheté via le groupement d'achat du SIEL.

Les difficultés de négociation avec les fournisseurs nous poussent à nous rapprocher du groupement d'achat du SIEL pour l'électricité

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

URBANISME

21- Droit de préemption parcelles

- AB11, 472, 473, 474, 475 et 476 : le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

- AB 574 : le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption
- AB 271, 272, 273 et 569 : le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

QUESTIONS DIVERSES

22- Recherche de médecin

Sujet évoqué en début de séance

23- Formation urbanisme

Une formation à destination des élus se tiendra samedi 17 juin de 9h à 13h.

Délibération 7/2023-8 : modification PLU

Par ailleurs Mme le Maire rappelle que le cabinet Oxyria a été choisi par délibération le 16 décembre 2022 pour réaliser les travaux de modification du PLU.

La modification n° 2 porte sur les points suivants :

- Mise à jour de la liste des bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination
- Modification du règlement :
 - 1- Dispositions générales : article DG 19 relatif à l'aspect général des bâtiments :
 - Point 2 relatif aux toitures
 - Point 3 relatif à l'isolation par l'extérieur
 - Point 4 relatif aux clôtures
 - 2- Zone UE : article 01 et 02 relatif à l'occupation des sols
 - 3- Zone A : article 02 relatif à l'occupation des sols

24- Lutte contre les incivilités

Délibération 7/2023-9 : signature protocole

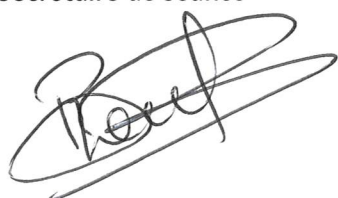
Mme la Maire annonce que Roannais Agglomération propose via le service des solidarités dirigé par M. Salomone une aide à la mise en place de la procédure de rappel à l'ordre. Cette procédure est instaurée par la signature d'un protocole entre la commune et le parquet du tribunal de Roanne. Pour ce faire, M. Le Procureur viendra en mairie le 20 juin.

A la signature de ce protocole, le Maire a le pouvoir de rappeler à l'ordre l'auteur des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques en le convoquant en mairie. Le rappel à l'ordre peut être utilisé dans les cas suivants : nuisances sonores, tapages nocturnes, conflits de voisinage, divagation d'animaux, agression verbale, dégradations et actes de vandalisme, incivilités commises par des mineurs, incidents aux abords des établissements scolaires, absentéisme scolaire, contraventions aux arrêtés municipaux, abandon d'ordures dans des lieux non autorisés.

Par ailleurs, le gendarme référent de la commune viendra sur la commune lundi 12 juin pour établir un diagnostic pour une éventuelle mise en place de la surveillance vidéo.

Séance levée à 23h10

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :
12 JUL. 2023